

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

**N : 06/2015**

**Objet : Régime indemnitaire 2015**

L'an deux mille quinze le neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Membres en exercice : 15 – Présents 14 – Votants : 14

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Roseline PIGANIOL.

***Date de convocation : 02 mars 2015***

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la répartition des enveloppes allouées au titre du régime indemnitaire pour l'année 2014 :

- I.A.T. ( <i>Indemnité d'Administration et de Technicité</i> ) :	13 450,00 €
- I.E.M.P. ( <i>Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures</i> ) :	1 385,00 €
- I.F.T.S. ( <i>Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires</i> ) :	6 500,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**décide :**

- d'allouer une enveloppe globale de 21 335,00 € au titre du budget 2015,
- que l'IAT sera allouée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux contractuels,
- que les indemnités seront versées mensuellement,
- que ces indemnités seront maintenues dans les mêmes proportions que le traitement en cas de congés de maladie.

**charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération dont copie sera adressée à Monsieur le Trésorier de Bazas.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

A Grignols, le 10 mars 2015.

Le Maire  
Jean Pierre BAILLÉ.